

Compte rendu de la sortie botanique du 30 mai 1998 au bois de Daim à Lhonnaizé (Vienne)

par Yves BARON*

La cartographie des gisements de sables dolomitiques en vue de leur exploitation établie par le BRGM en 1983 ayant révélé l'existence d'un petit affleurement en lisière ouest du bois de Daim, à l'écart du gisement principal de Lussac et Sillards, il était intéressant de savoir jusqu'à quel point la flore si remarquable des sites bien connus de ces deux communes pouvait se retrouver sur cet affleurement isolé, apparemment ignoré des botanistes jusque là. Une prospection du 4 juin 1983 (Y.B.) révéla notamment la présence de *Inula montana*, *Orchis ustulata*, *Ophrys insectifera*, *Ophrys fusca* (3^{ème} mention: 86), *Anacamptis pyramidalis*, *Limodorum abortivum*, *Monotropa hypopitys*, *Heltanthemum salicifolium*, mais d'aucune des espèces qui font l'originalité des coteaux des Grands Moulins à Lussac (*Alyssum montanum*, *Ranunculus gramineus*, *Arenaria controversa*...). L'intérêt était toutefois suffisant pour réactualiser cet inventaire en y rassemblant les compétences.

Une petite carrière de ces sables, au nord-ouest de la voie de Limoges, livrait déjà :

<i>Alyssum minus</i>	<i>Linum bienne</i>
<i>Anthyllis vulneraria</i>	<i>Buglossoides purpureocaerulea</i>
<i>Carex hallerana</i>	<i>Melampyrum cristatum</i>
<i>Coronilla minima</i>	<i>Ophrys insectifera</i>
<i>Festuca ovina</i> s.l.	<i>Orobanche epithymum</i>
<i>Filipendula vulgaris</i>	<i>Peucedanum cervaria</i>
<i>Fumana procumbens</i>	<i>Platanthera chlorantha</i>
<i>Globularia punctata</i>	<i>Potentilla tabernaemontani</i>
<i>Helianthemum nummularium</i>	<i>Desmazeria rigida</i>
<i>Hippocrepis comosa</i>	<i>Silene nutans</i>
<i>Koeleria pyramidata</i>	<i>Teucrium chamaedrys</i>

En lisière, un peu plus loin, s'ajoutaient *Euphorbia brittingeri* et *Aquilegia vulgaris*, puis il fallait franchir la voie ferrée, dont les talus offraient au passage *Ajuga genevensis*, *Briza media*, (*Chamaespartium sagittale* en 1983), et le ballast, *Chaenorhinum minus*, *Genista tinctoria*, *Buglossoides arvensis*. L'objectif principal était, au-delà, la belle pelouse-lande à genévrier occupant plusieurs hectares d'un coteau orienté globalement sud-ouest, où les espèces citées en 1983 étaient à confirmer. Ce 30 mai, furent relevées :

<i>Anacamptis pyramidalis</i>	<i>Anthyllis vulneraria</i>
-------------------------------	-----------------------------

* Y. B. : 17, rue Claire Fontaine, 86260 SAINT-BENOIT.

Aphanes arvensis
Briza media
Bupleurum baldense
Acinos arvensis
Cephalanthera sp.
Cerastium pumilum
Euphorbia exigua
Euphrasia stricta
Fumana procumbens
Inula montana
Limodorum abortivum
Linum catharticum
Linum tenuifolium

Melampyrum cristatum
Bombycilaena erecta
Ophrys insectifera
Ophrys sphegodes
Orchis morio
Orchis ustulata
Salvia pratensis
Scabiosa columbaria
Stachys recta
Taraxacum erythrospermum
Teucrium montanum
Veronica prostrata s. 1.
Vulpia unilateralis

En somme, peu de nouveautés marquantes (*Bupleurum baldense*, *Veronica prostrata* s. 1.), mais pas d'*Ophrys fusca*, ce qui n'est pas une preuve de disparition, étant donné l'état très avancé des orchidées ce jour-là. La plus grande surprise fut toutefois... l'arrivée du propriétaire, qui nous avait repérés depuis sa ferme, et étala son amertume de ne nous avoir pas vus lui demander l'autorisation. Bien renseigné, et rêvant de livrer lui aussi ce coteau à l'exploitation, il s'indigna de voir les critères floristiques entrer en ligne de compte pour l'autorisation d'ouverture de carrières de dolomie, s'agissant d'espèces "inutiles", et d'évoquer un certain Y.B., de fâcheuse réputation (n'ayant pourtant revendiqué dans son rapport floristique - en sous-traitance du BRGM - que 7 % seulement du gisement potentiel, uniquement sur Lussac-Sillard, où des arrêtés de biotope ont pu être obtenus pour les sites principaux *). Nous lui fîmes remarquer, calmement, que nous ne pouvions nous contenter de prospecter squares, voiries et autres espaces publics, ni nous livrer à une enquête cadastrale préalable à chaque sortie, que pénétrer sur une propriété non close n'était pas un délit si aucun dégât n'était commis, que d'ailleurs il ne se formalisait pas de l'irruption des chasseurs attestée par les douilles de cartouches, et qu'enfin la flore était un patrimoine, non pas seulement d'une poignée de botanistes, mais de la collectivité tout entière, peut-être "inutile" - mais qu'en est-il de nous autres humains ? - et il est reparti, toujours amer, et non convaincu.

De notre côté, nous n'avons pas tardé à quitter les lieux, pour aller violer délibérément d'autres propriétés privées, qui cette fois sont restées anonymes : la vallée du Rin, en amont du Gué de Milleroux (entre le bourg de Lhonnaizé et la forêt de Verrières). La belle chênaie-charmaie avait perdu beaucoup de ses attraits à cette date (à noter *Circaea lutetiana*), mais le marais nous livra :

Carex remota
Lithospermum officinale

Ranunculus sceleratus
Veronica beccabunga

Une prospection plus étendue aurait peut-être permis d'ajouter *Valeriana dioica* (relevée ici le 3-5-81) et *Carex depauperata* (signalé tout près à la Rairie par J-CI. THIAUDIÈRE, le 15-6-80). La dernière découverte nous attendait dans le fossé de la route de retour (D 31) : *Chamaespartium sagittale*.

* Il nous rapporta pourtant que des représentants de l'administration lui avaient assuré qu'il n'était pas question de prendre en compte ces mesures de protection, et l'aménagement en enclos à sangliers du coteau des Grands Moulins à *Arenaria controversa*, *Ranunculus gramineus*, *Alyssum montanum*, arrêté de biotope et site Natura 2000 (découverte Y. B. du 22-9-98, protestations en cours) y trouve un bien suspect éclairage.